



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 4

Question écrite n° 10256

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'avancée des travaux de mise à 2 x 2 voies à la RN 4. Le trafic routier, notamment des véhicules poids-lourds, tend à s'accroître chaque année, alors que l'infrastructure routière n'évolue pas, notamment dans le département de la Marne et dans l'est de la Meurthe-et-Moselle. La sécurité des usagers s'en trouve menacée. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser le calendrier d'exécution des travaux de mise à 2 x 2 voies de l'axe Paris-Strasbourg.

Texte de la réponse

La route nationale 4 constitue une priorité d'aménagement pour l'Etat depuis de nombreuses années. Longue de 360 kilomètres environ, elle relie le Bassin parisien à l'Est de la France. Le parti d'aménagement est une route à deux fois deux voies avec échangeurs dénivelés et statut de route expresse. Entre la Francilienne et Vaudoy-en-Brie, la RN 4 est aujourd'hui pratiquement conforme à ce parti d'aménagement. Entre l'Est de Saint-Dizier et Toul, l'objectif est lui aussi pratiquement atteint, puisque seules quelques mises aux normes restent à réaliser pour assurer l'homogénéité de l'itinéraire. En revanche, pour la section Vaudoy-en-Brie - Saint-Dizier, de nombreux aménagements sont encore nécessaires, notamment dans le département de la Marne. La deuxième phase des études de niveau d'avant-projet sommaire d'itinéraire relatives à l'aménagement de la RN 4 entre le carrefour de Prévert à Vaudoy-en-Brie (Ile-de-France) et Phalsbourg est en cours d'approbation. Le préfet de la Marne sera ensuite autorisé à lancer l'enquête publique relative à la mise à deux fois deux voies de cet axe entre Fère-Champenoise et Sézanne. Cette enquête interviendra courant 2000. 460 MF sont prévus au contrat de plan Etat-région Champagne-Ardenne pour l'aménagement de cette route nationale. Dans le département de la Meurthe-et-Moselle, le projet entre Thiébauménil et Saint-Georges, d'un coût total de 725 MF, a été déclaré d'utilité publique le 6 mai 1995. 558 MF sont prévus au contrat Etat-région Lorraine pour cette opération. Ainsi, la déviation de Bénaménil sera sans doute terminée début 2000.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10256

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 798

Réponse publiée le : 15 mai 2000, page 3006